

Courriel adressé aux membres du CA du comité de quartier de Ranguel Sauzelong

La réunion du 5 décembre 2019 a été consacrée à la rédaction finale de la charte de concertation. Nos remarques ont toutes été prises en compte à trois exceptions près:

* SOS pavillons ne sera parmi les signataires (page 2). Le maire considère que le CdQRS a toute la légitimité pour représenter l'ensemble des habitants du quartier. J'avais eu un contact avec la présidente de SOS pavillons et elle estimait que cette éventualité ne posait pas de problème insurmontable pour elle.

* City-stade et aire de jeux: notre formulation n'est pas reprise mais CDCH et la mairie s'engagent à ce qu'il n'y ait pas d'interruption d'usage.

* Projet "Campmas" (page 3): Notre proposition "sera réexaminé" posait un problème au maire car le permis de construire étant accordé, il devient un document opposable pour le CDC-H qui peut le mettre en œuvre dès aujourd'hui. Le maire a proposé la formulation suivante: "le démarrage de la construction du projet Campmas est suspendu pendant toute la durée de la démarche de concertation sur le projet global de CDC-H", il a précisé que seul le CDC-H peut modifier la demande de permis de construire, ce qui peut être la solution retenue à la fin de la concertation. Nous avons pressé le CDC-H de questions pour qu'il nous donne les mêmes assurances, ce qu'il a fait .

Compte tenu de ce qui précède et des avancées importantes qu'il contient, nous avons jugé que nous pouvions signer le texte.

Pour autant, le plus dur reste à faire et nous allons devoir nous impliquer fortement, avec les habitants, dans le fonctionnement de la concertation.

La première réunion aura lieu le 11/12 de 15h à 17h, un chapiteau sera installé avenue A.Bedouce en face des immeubles qui vont être démolis.

Autre point important évoqué lors la réunion : le représentant du CDC-H dans ses réponses à nos questions a précisé que si, à la fin de la concertation, les dispositions économiques du projet final permettaient de ne pas rompre l'équilibre financier de l'opération, la modification de la demande de permis de construire relative à la phase 1 serait faite. Il nous faut obtenir tous les détails du financement du projet global, et nous donner les moyens de les analyser. Si vous connaissez des personnes susceptibles de nous aider dans ce domaine, faites-le nous savoir.

Bonne journée
Amicalement

Michel Armengaud